



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

revendications

Question écrite n° 26503

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, sur la motion adoptée au 12e congrès par la section fédérale André-Maginot du Vaucluse des anciens combattants, groupement n° 145, concernant la préparation du budget pour 2014. En effet, les anciens combattants et les veuves de la section fédérale André-Maginot du Vaucluse, groupement n° 145, demandent notamment que soit repris au profit des anciens des Missions extérieures le fond de solidarité pour les anciens combattants suivant les mêmes critères. Il le remercie donc de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement à ce sujet et s'il entend répondre à cette légitime revendication.

Texte de la réponse

Le fonds de solidarité des anciens combattants d'Indochine et d'Afrique du Nord a été institué par l'article 125 modifié de la loi de finances pour 1992 pour permettre aux anciens combattants se trouvant en situation de chômage de longue durée ou d'activité professionnelle involontairement réduite, de percevoir un revenu garanti dans l'attente de la liquidation de leur retraite professionnelle. L'institution de ce dispositif particulier a trouvé sa justification dans le contexte économique et social profondément modifié par rapport aux périodes précédentes dans lequel la génération concernée parvenait à l'âge de la retraite, alors que, déjà pénalisée dans le déroulement de sa vie professionnelle du fait de sa participation aux conflits d'Indochine et d'Afrique du Nord, elle s'était de nouveau trouvée confrontée, avant même la liquidation de la retraite, à une situation souvent durable de perte d'emploi créant une situation précaire. Ce dispositif, qui ne reçoit plus aucune dotation budgétaire, est aujourd'hui éteint et il n'est pas envisagé de le réactiver pour les anciens des opérations extérieures. En effet, ces anciens militaires, essentiellement issus de l'armée d'active, ne se trouvent pas dans une situation identique à celle qu'ont pu connaître les anciens combattants d'Indochine et d'Afrique du Nord.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bouchet](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26503

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Anciens combattants

Ministère attributaire : Anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2013](#), page 5197

Réponse publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7800